



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 OCTOBRE 2025 A LA MAIRIE A 20 HEURES**

Date de la convocation : 7 octobre 2025

transmise le : 7 octobre 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 18

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH , Monsieur Olivier RIEDINGER, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Laëtitia GRASSER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT.

Etaient absents excusés : Madame Christiane WOLFHUGEL qui donne pouvoir à Monsieur Denis RIEDINGER, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Caroline OFFERLE, Monsieur Emmanuel DOLLINGER, Monsieur Arnaud OTTMANN qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Laurent WAEFFLER, Monsieur Thierry RIEDINGER qui donne pouvoir à Monsieur Daniel MISCHLER, Monsieur Mathieu HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur Grégory GANTER, Monsieur Alexandre WINTER.

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Mélanie LALLEMAND

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2025
3. Communications diverses
4. Rapport des commissions municipales.
5. Finances : régularisation opérations pour compte de tiers dans le cadre des travaux de renaturation de la Zorn
6. Finances : régularisation opérations pour compte de tiers dans le cadre de travaux à l'Eglise Catholique
7. Création d'une SPL accord et validation des statuts
8. Désignation des représentants de la commune
9. Périscolaire : Convention de gestion et de moyen avec la FDMJC
10. RGPD : avenant relatif au tarif du CDG67
11. Approbation de la convention de déneigement pour la période hivernale 2025/2026.
12. Marché : Vérification, maintenance et conduite des installations de chauffage, des VMC, des centrales de traitement d'air et des systèmes de refroidissement situés dans les bâtiments et logements de la Commune de Hoerdt du 01/01/2026 au 31/12/2028
13. Rénovation thermique de la crèche : avenant au marché
14. Eclairage public rue de Geudertheim : avenant au marché de travaux
15. Acquisition d'un nouveau véhicule plateau pour les services techniques.
16. Modification du règlement intérieur du réseau des bibliothèques de Hoerdt et Weyersheim
17. CCH : avenants au marché, travaux et signalétique
18. Divers

Monsieur Denis RIEDINGER, Maire ouvre la séance à 20 heures.

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Mélanie LALLEMAND est nommée secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2025**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

**3. COMMUNICATIONS DIVERSES**

11-sept	Commission Vie Sociale à la MAPAD	Madame Nadia STOLL
16-sept	CCAS	

18-sept	Information des Maires et Correspondants Défense	Monsieur le Maire
23-sept	90ème anniversaire de Madame Strub	Mesdames Nadia STOLL et Nathalie GRATHWOHL
25-26/09	Evaluation à la maison de retraite	Madame Nadia STOLL
30-sept	60ème anniversaire de mariage des époux Riedinger	Madame Nadia STOLL, Monsieur Mathieu TAESCH et Monsieur le Maire
30-sept	90ème anniversaire de Monsieur Charles Mischler	Madame Nadia STOLL et Monsieur le Maire
12-oct	100ème anniversaire de Madame Caroline SCHURR	Madame Nadia STOLL et Monsieur le Maire
15-oct	Comité Syndical de l'Atip	Monsieur le Maire

Monsieur GANTER fait le point sur l'avancement des travaux en cours :

- Rue Heyler : la pose des enrobés est terminée. Les trottoirs du côté des numéros pairs sont achevés. Ceux du côté impair seront réalisés après la réception des candélabres.
- Rue de Geudertheim : les travaux d'éclairage public sont désormais finalisés.
- CCH : les travaux avancent conformément au planning établi. Depuis la pose des faux plafonds et des portes intérieures, les différents espaces deviennent de plus en plus visibles.
- Zone industrielle : la rénovation de l'éclairage public a débuté. Monsieur le Maire précise qu'à l'issue des travaux, la puissance installée sera réduite, impliquant une réévaluation des abonnements électriques.

Il indique que les travaux de la placette Heyler touchent à leur fin. Il informe également que, suite à la demande de la paroisse protestante, l'œuvre d'art sera livrée le 7 novembre, afin de permettre le nettoyage du buste Heyler ainsi que la remise en peinture de la façade.

Madame MAECHLING rapporte que les travaux au cimetière de l'Epsan sont en bonne voie. La matérialisation des tombes à l'aide de pavés est en cours.

Elle présente ensuite le compte rendu du dernier Conseil communautaire de la CCBZ :

- Mobilité : lancement d'une expérimentation du dispositif « Vélo fluo » en gare de Hoerdt.
- Eau potable : autorisation de signature de la convention de gestion avec l'Eurométropole de Strasbourg concernant l'ouvrage d'interconnexion.
- Déchets : projet de création d'une déchetterie unique à Kurtzenhouse, avec acquisition de terrains pour la mise en œuvre de mesures environnementales.
- Transports publics : mise en conformité des arrêts de bus, avec attribution du marché de travaux.
- Urbanisme : modification n°1 du PLU de Weyersheim, avec décision de ne pas mener d'évaluation environnementale.
- Économie : coordination renforcée entre la Région Grand Est et la Communauté de communes pour les aides aux entreprises.

- Tourisme : création d'une aire de camping-cars et signature d'un bail emphytéotique à cet effet.
- Ressources humaines : création d'un poste d'attaché territorial chargé des finances et de la commande publique.
- Finances :
  - o Modification du règlement des fonds de concours 2020-2026.
  - o Modification du fonds de concours attribué à la commune de Weitbruch pour les travaux de réhabilitation de la mairie.
  - o Attribution d'un fonds de concours à la commune de Weitbruch pour la création d'un terrain multisport.
  - o Décision modificative n°2.
  - o Admission en non-valeur.
  - o Fixation des tarifs pour les Master Class et les concerts organisés par l'école de musique.

#### **4. FINANCES : REGULARISATION OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENATURATION DE LA ZORN**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de travaux avait été signée entre la commune de Hoerdt et les communes de Bietlenheim et Geudertheim, en vue de la réalisation de travaux mutualisés liés à la renaturation de la Zorn. Cette convention prévoyait sa validité jusqu'au règlement intégral des sommes dues.

Les travaux étant terminés et les derniers mandats émis en 2015, les titres de recettes correspondants n'ont toutefois pas été émis dans les délais habituels. En conséquence, ils sont aujourd'hui susceptibles d'être prescrits juridiquement.

Cependant, les communes de Bietlenheim et de Geudertheim ont formellement donné leur accord de principe pour procéder au paiement des sommes dues, malgré cette prescription.

Dans le but de rétablir l'équilibre financier de l'opération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la prescription des titres de recettes initialement prévus ;
- D'autoriser l'émission de nouveaux titres de recettes, sur la base des accords obtenus avec les communes partenaires :
  - o Commune de Bietlenheim : 13 668,62 € (imputation : compte 4582510-1)
  - o Commune de Geudertheim : 38 272,17 € (imputation : compte 4582510-2)

#### **5. FINANCES : REGULARISATION OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS DANS LE CADRE DE TRAVAUX A L'EGLISE CATHOLIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a demandé la régularisation d'écritures comptables relatives à des comptes de tiers en attente. Il rappelle qu'une convention a été signée avec la paroisse de l'église catholique concernant la

réalisation de travaux, laquelle stipule que la TVA afférente à ces travaux est entièrement à la charge de la commune.

Il est proposé d'équilibrer l'opération par l'imputation au compte 2041412 du montant de 4 712,47 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette régularisation et la mise en œuvre de l'imputation comptable correspondante

## **6. CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de création d'une Société Publique Locale (SPL), en partenariat avec la Communauté de communes de la Basse-Zorn. Cette initiative vise à doter la commune d'un outil souple, réactif et juridiquement sécurisé pour la gestion de ses actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

La SPL aura notamment pour objet :

- la gestion et le développement de structures d'accueil pour enfants
- la gestion d'équipements ou de services relevant de l'action sociale à destination de la jeunesse, susceptibles de relever de l'intérêt communautaire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver la création de la Société Publique Locale ainsi que les statuts annexés ;
- d'autoriser la commune de Hoerdt à souscrire au capital de la société ;
- de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la constitution de la SPL et pour représenter la commune au sein de celle-ci.

## **7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SPL**

Conformément aux statuts de la Société Publique Locale (SPL) et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein des organes de gouvernance de la SPL, notamment au sein du conseil d'administration.

Ces représentants auront pour mission de participer à la définition des orientations stratégiques de la société, de veiller à la bonne exécution de ses missions, et de garantir un lien étroit et permanent entre la SPL et la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner les membres suivants en qualité de représentants de la commune au sein du conseil d'administration de la SPL :

Madame Béatrice DEBRIE, Madame Caroline OFFERLE, Madame Nathalie GRAHWOHL, Monsieur Denis RIEDINGER, Monsieur Mathieu TAESCH et Monsieur Grégory GANTER.

## **8. PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE : CONVENTION DE GESTION ET DE MOYENS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la cessation d'activité de l'Association des Lutins, la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) s'est proposée pour assurer la reprise de l'exploitation du service périscolaire.

Afin de garantir la continuité de ce service essentiel, il est proposé de conclure une convention de gestion et de moyens avec la FDMJC. Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la commune et la FDMJC pour l'encadrement, l'animation et la gestion des temps périscolaires et extrascolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées, Monsieur Mathieu TAESCH ne prend pas part au vote, approuve la convention de gestion et de moyens à intervenir avec la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture.

## **9. RGPD : AVENANT RELATIF AU TARIF DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en 2018, le Centre de Gestion du Bas-Rhin accompagne les collectivités dans leur mise en conformité, notamment par la mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) et d'une plateforme dédiée.

Dans ce cadre, un avenant tarifaire à la convention d'adhésion est proposé. Cet avenant, applicable à compter du 1er janvier 2025, prévoit un nouveau mode de calcul du forfait annuel, basé sur le nombre d'agents de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant tarifaire à la convention d'adhésion au service de Délégué à la Protection des Données proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

## **10. APPROBATION DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT POUR LA PERIODE HIVERNALE 2025/2026**

Dans le cadre de la préparation de la saison hivernale 2025/2026, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de déneigement fixant les modalités d'intervention et de partenariat pour l'entretien des voiries communales en période de neige.

Le projet de convention type, annexé à la présente note, précise notamment les engagements respectifs des parties en termes de périmètre d'intervention, de moyens mobilisés, de fréquence des opérations, ainsi que les conditions financières afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de déneigement pour la période hivernale 2025/2026, telle que présentée

## **11. CONVENTION MARCHE : VERIFICATION, MAINTENANCE ET CONDUITE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DES VMC, DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR ET DES SYSTEMES DE REFROIDISSEMENT DANS LES BATIMENTS ET LOGEMENTS COMMUNAUX – PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/12/2028**

Le contrat actuel de maintenance des équipements techniques situés dans les bâtiments et logements communaux arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Afin d'assurer la continuité du service et de garantir le bon fonctionnement de ces installations, il est nécessaire de reconduire ce marché pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Lancer les consultations nécessaires à la passation d'un nouveau marché public pour la vérification, la maintenance et la conduite de ces installations techniques,
- Procéder à l'analyse des offres et à l'attribution du marché au prestataire retenu, dans le respect de la réglementation en vigueur.

## **12. RENOVATION THERMIQUE DE LA CRECHE - AVENANT AU MARCHE**

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la rénovation thermique de la crèche, des nécessités techniques sont survenues en cours de chantier, rendant nécessaire la modification de certaines prestations prévues au lot n°6.

L'entreprise Mayart, titulaire de ce lot, a proposé un avenant n°3 d'un montant de 1 283 euros HT.

Après examen de ce projet par la Commission d'Appel d'Offres, qui a émis un avis favorable le 15 octobre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°3 au marché de travaux concernant le lot n°6 dans le cadre de l'opération de rénovation thermique de la crèche, pour un montant de 1 283 euros HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents à cette modification du marché.

## **13. ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE GEUDERTHEIM – AVENANT AU MARCHE**

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la rénovation de l'éclairage public – Rue de Geudertheim, des prestations complémentaires se sont avérées nécessaires pour assurer la bonne réalisation des travaux.

Ces prestations supplémentaires, non prévues dans le marché initial, nécessitent la formalisation d'un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant au marché de travaux relatif à l'éclairage public – Rue de Geudertheim, d'un montant de 2 116 € HT, en faveur de l'entreprise Electrification Industrielle de l'Est ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents.

#### **14. ACQUISITION D'UN NOUVEAU VEHICULE**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de procéder au renouvellement du véhicule plateau actuellement utilisé par les ateliers municipaux, en raison de son vieillissement avancé, ainsi que de son état de dégradation rendant son utilisation potentiellement dangereuse pour les agents et pour la sécurité routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition d'un nouveau véhicule plateau d'occasion pour les services techniques,
- autorise monsieur le maire à procéder à cette dépense ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

#### **15. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DE BIBLIOTHEQUES**

Monsieur Mischler explique la nécessité de modifier le règlement du réseau des bibliothèques concernant les dispositions relatives à la perte ou à la détérioration d'un ouvrage.

En effet, la Bibliothèque d'Alsace n'accepte pas le remplacement des documents abîmés ou perdus, mais uniquement leur remboursement, comme précisé au paragraphe 17

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification du règlement intérieur du réseau des bibliothèques, telle que présentée
- autorise monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

#### **16. CENTRE CULTUREL – APPROBATION D'AVENANTS ET AUTORISATIONS DE CONSULTATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Dans le cadre de l'avancement des travaux et aménagements liés aux équipements communaux, plusieurs ajustements techniques ont été identifiés, nécessitant la validation d'avenants auprès des entreprises concernées. Par ailleurs, certains travaux complémentaires doivent encore faire l'objet de consultations à venir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

Approuve les avenants suivants :

- Société NOUANSPORTS : installation de protections d'angle de couleur anthracite dans la salle multisports, pour un montant de 1 058 € HT.

- Menuiserie JUNG : fourniture et pose de trois seuils entre la salle Goetz et l'espace Ami Fritz, ainsi que la pose d'un revêtement PVC (en remplacement du bois) dans le local de rangement des tables et chaises, pour un montant total de 2 506.25 € HT.
- Entreprise Ried Etanche : fourniture de gravier roulé 8/16 destiné à la toiture du péristyle, pour un montant de 1 690.20 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à consulter les entreprises et à signer tout devis ou marché relatif aux prestations suivantes :

- Travaux d'étanchéité de la toiture de la partie culturelle et de l'avant-toit de l'entrée principale.
- Remise en peinture de la façade ouest de la salle multisports ainsi que de la façade du centre côté plaine festive.

## Divers

Centre culturel :

Choix de la couleur des sols souples: Light Grey 380

Il sera suggéré la dénomination suivante pour la salle de convivialité : Bar des Sports

Cimetière de l'Epsan :

Validation du monument qui sera installé au cimetière en hommage à tous les défunts

Agenda :

19 octobre : Masterclass et concerts

21 octobre : Commission des Associations

26 octobre : Exposition numismatique

31 octobre : cinéma : fête d'Halloween

2 novembre : courses hippiques

exposition Arts et loisirs

8 novembre : Assemblée Générale de l'association Herrefasenacht, puis soirée d'ouverture du carnaval

11 novembre : Cérémonie Patriotique

Remise des palmarès

12 novembre : Conseil Municipal

Le secrétaire de séance

Mélanie LALLEMAND

Le Maire

Denis RIEDINGER